

ANNEXE 5
PORTEFEUILLE DE CAPITAL POUR LES SOINS THÉRAPEUTIQUES
 Rév. 22

Catégorie de Produits	Produits
Soins d'urgence et réanimation	DEA
	Moniteur/défibrillateurs pour soins avancés
Tempus	Moniteur Tempus Pro
	Défibrillateur Tempus LS
Soins d'urgence et réanimation	Consommables pour DEA
	Consommables pour soins avancés

1. Prix.

1.1 Sauf indication contraire au recto du devis, celui-ci reste valable pendant soixante (60) jours, à moins qu'il ne soit retiré ou modifié avant l'expédition par Philips.

2. L'acceptation.

2.1 L'acceptation par le Client a lieu à la livraison. Philips déploiera des efforts raisonnables pour respecter les exigences de livraison du Client. Si Philips n'est pas en mesure de répondre aux exigences de livraison du Client, d'autres dispositions peuvent être convenues d'un commun accord. En l'absence d'un tel accord, le seul recours du Client est d'annuler la commande. Si le Client demande une date différée de livraison du produit, Philips peut tenter d'organiser une nouvelle livraison dans un délai raisonnable ou résilier la commande.

3. Modalités de paiement.

3.1 Sauf mention contraire expresse dans le devis, Philips facturera au Client, et le Client paiera immédiatement cette facture à la réception comme suit :

3.1.1 100 % du prix d'achat est exigible trente (30) jours après la date de facturation de Philips.

3.2 Les services de soutien, le cas échéant, sont facturés et payés comme indiqué dans le devis.

3.3 Les modalités de paiement sont soumises à l'approbation du crédit.

4. Installation.

4.1 Le déploiement et l'installation relèvent de la responsabilité du Client.

5. Homologation de logiciel d'exploitation.

5.1 L'achat d'un produit matériel inclut une licence d'utilisation du logiciel qu'il contient, qui ne peut être désossé, décompilé, modifié ou transféré. Le Client s'engage à ne pas tenter de contourner les mécanismes de protection contre la copie.